

**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2024
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU CANTAL**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers Du Cantal est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 12 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

En 2024, **235 dossiers** de surendettement ont été déposés auprès de la Commission de surendettement du Cantal contre 219 dépôts en 2023, marquant une hausse de 7,31%.

La hausse des dépôts est constatée sur l'ensemble du territoire français (+10,84%) ainsi que sur la région Auvergne-Rhône-Alpes (+11,82%).

L'année 2023 a également connu une hausse des dépôts (+7,5% dans le Cantal), mais était consécutive à une baisse entre 2014 et 2022 de -61,4 % en cumul dans le Cantal, de -54,3% en AURA et de -51% en France métropolitaine.

Le Cantal enregistre donc 189 dossiers déposés pour 100 000 habitants, contre 212 en Auvergne-Rhône-Alpes et 245 en France métropolitaine.

La Banque de France a multiplié les canaux d'accès à ses services et depuis 2021, il est possible de déposer un **dossier en ligne** sur son site internet. Pour l'instant, les habitants du Cantal n'utilisent pas encore de manière significative cette opportunité mais l'utilisation de ce canal est en augmentation : **20 dossiers en 2024** contre 15 dossiers en 2023.

La proportion de redépôts (à fin septembre) dans les dossiers déposés se situe à 35,4 % (en baisse de 4,8 pts par rapport à 2023).

Recevabilité et orientation

218 dossiers ont été déclarés recevables en 2024 (+ 8,5% par rapport à 2023) et 14 dossiers irrecevables (contre 10 en 2023 soit une hausse de 40%).

14,3% des dossiers irrecevables comportaient un bien immobilier, contre 22,5 % au niveau régional et 24,3 % au niveau national et dans 13,3% des dossiers recevables le bien immobilier constitue la résidence principale.

Concernant les 220 dossiers orientés en 2024, 39,5% présentent une capacité de remboursement négative et une absence de bien immobilier, en léger recul (40,6% en 2023), proportion inférieure à celles constatées au niveau régional et national (44,6% et 44,4%).

La part des dossiers orientés vers un RP sans LJ s'établit à 36,4 % contre 38,6% au niveau régional et 38,9 % au niveau national. Ce taux pour le Cantal est en baisse de 2,7 points cette année (39,1% en 2023).

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

En 2024, la commission du Cantal a traité 246 dossiers contre 191 en 2023 (+28,8%) dont :

⇒ **35,4 % de mesures imposées suite à rétablissement personnel sans liquidation judiciaire.**

[Région : 35,8 % et France : 34,5 %]

⇒ **41,9 % de mesures imposées avec ou sans effacement :**

[Région : 44,4 % et France : 43 %]

Dont 34,1% de mesures imposées avec ou sans effacement réglant la situation de surendettement,
7,7% de mesures imposées d'attente sans effacement (réaménagement ou suspension d'exigibilité des créances).

⇒ **11,8 % de plans conventionnels de redressement définitifs**

[Région : 6 % et France 6,5 %]

Dont 6,9 % de plans réglant la situation de surendettement
4,9 % de plans d'attente (réaménagement ou report de dettes)

Mesures pérennes et mesures provisoires

La proportion de mesures pérennes recule de 77,5% en 2023 à 76,4% en 2024. Elle reste supérieure au niveau national (70,9%) et au niveau régional (73,4%).

RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES ORGANISMES TIERS

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions ²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	1	Présentation du rapport d'activité
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	2	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	2 17
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions</i> <i>Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait à présenter le rapport d'activité et fluidifier les interactions.

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- Pas de caractère contraignant de l'accompagnement social et budgétaire
- Malgré une simplification des courriers adressés aux débiteurs, les tableaux de remboursement sont toujours difficilement lisibles pour les débiteurs, voire les créanciers. Les appels Banque de France auprès des débiteurs (dits « appels aval ») sont une aide précieuse à cet effet.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

Augmentation des cas d'inéligibilité pour siren actif

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

Fait à Aurillac, le 19 février 2025

Le président de la commission
M le Préfet Philippe Loos



Le secrétaire de la commission
M Thierry Gassiole



ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

INDICATEURS	2023	2024	variation 2024/2023 en %
Dossiers déposés	219	235	7,3%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	40,2%	35,4%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	8,8%	10,5%	
Dossiers décidés recevables par la commission	201	218	8,5%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,5%	13,3%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	10	14	40,0%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	20,0%	14,3%	
Dossiers orientés par la commission	202	220	8,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	40,6%	39,5%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	39,1%	36,4%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,0%	0,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	60,9%	63,6%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	191	246	28,8%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	4,7%	5,3%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	5,2%	5,7%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	36,1%	35,4%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,0%	0,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	9,4%	11,8%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	4,7%	6,9%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	4,7%	4,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	44,5%	41,9%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	36,6%	34,1%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	20,4%	19,1%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,9%	7,7%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	77,5%	76,4%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	1	0	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	1	0	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

INDICATEURS	CANTAL	AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5,7%	6,1%	7,8%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	35,4%	35,8%	34,5%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	11,8%	6,0%	6,5%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,9%	44,4%	43,0%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	76,4%	73,4%	70,9%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
commission du Cantal	Dettes financières	7 046	186	856	78,5%	86 ,1%	14 509	4
	dont dettes immobilières	2 439	25	42	27,2%	11,6%	91 036	2
	dont dettes à la consommation	4 413	167	678	49,2%	77,3%	12 573	3
	dont autres dettes financières	194	113	136	2,2%	52 ,3%	819	1
	Dettes de charges courantes	997	163	604	11 ,1%	75,5%	3 260	3
	Autres dettes	932	112	263	10,4%	51,9%	2 005	2
	Endettement global	8 974	216	1 723	100%	100%	18 868	7

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Auvergne Rhône Alpes	Dettes financières	348 385	9 672	46 281	70,8%	81,4%	14 487	4
	dont dettes immobilières	138 983	1 011	1 641	28,3%	8 ,5%	99 225	1
	dont dettes à la consommation	199 469	8 699	37 319	40,6%	73,2%	13 710	3
	dont autres dettes financières	9 799	5 783	7 242	2%	48,6%	810	1
	Dettes de charges courantes	62 264	9 137	30 443	12,7%	76,9%	4 005	3
	Autres dettes	81 133	6 595	14 878	16,5%	55,5%	2 250	2
	Endettement global	491 782	11 889	91 602	100%	100%	18 743	7

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 155 446	87 936	425 875	0,7	0,8	15 432	4,0
dont dettes immobilières	1 157 353	10 237	15 992	0,3	0,1	95 846	1,0
dont dettes à la consommation	1 918 261	79 915	349 499	0,4	0,7	14 434	3,0
dont autres dettes financières	79 832	48 789	60 384	0,0	0,4	795	1,0
Dettes de charges courantes	635 298	83 473	271 826	0,1	0,8	3 899	3,0
Autres dettes	677 874	58 824	131 111	0,2	0,5	1 990	2,0
Endettement global	4 468 618	109 694	828 812	1,0	1,0	18 807	7,0

Source : Banque de France.